



Workplace Safety &  
Insurance Board  
Commission de la sécurité  
professionnelle et de l'assurance  
contre les accidents du travail

**Toronto Office**  
200 Front Street West  
Toronto ON M5V 3J1

**Bureau de Toronto**  
200, rue Front Ouest  
Toronto ON M5V 3J1

Telephone:  
(416) 344-  
4526  
1-800-569-7919

Téléphone :  
(416) 344-1000  
1-800-387-0750

TTY:  
1-800-387-0050

ATS :  
1-800-387-0050

Fax:  
(416) 344-2541

Télécopieur :  
(416) 344-4684

Web site:  
[www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca)

Site Web :  
[www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca)

Octobre 2005

Madame,  
Monsieur,

Objet : Guide de dépistage clinique en trois étapes

Durant l'élaboration des programmes de soins, le Comité consultatif chargé de l'établissement des honoraires a reconnu que de temps à autre, les travailleuses et travailleurs peuvent ne pas montrer des signes de symptômes physiques, quelle que soit la nature de la lésion. Ces symptômes non physiques peuvent être l'indication d'une déficience psychologique ou émotionnelle qui constituerait un obstacle à la participation au programme de soins et au rétablissement. Cette question peut toucher tous les programmes de soins.

L'Association de psychologie de l'Ontario (APO) a produit un Guide de dépistage clinique en trois étapes en vue d'aider les professionnels de la santé qui traitent des travailleuses et travailleurs blessés à déterminer si une orientation serait appropriée lorsque ces situations surviennent. Il n'est pas obligatoire d'utiliser le guide en question. Celui-ci vise seulement à aider les professionnels de la santé qui souhaitent y avoir recours pour exercer leur responsabilité et leur jugement professionnels.

En tant que professionnels de la santé réglementés, les fournisseurs de soins de santé sont responsables envers leurs ordres professionnels pour le niveau des soins cliniques qu'ils fournissent, notamment les décisions en matière d'orientation. Il en est ainsi peu importe si un outil tel que ce guide est utilisé. L'utilisation ou la non-utilisation de ce guide ne modifie en rien les responsabilités professionnelles de chaque professionnel de la santé, comme elles sont établies par les règlements et les lois applicables à leurs ordres professionnels.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Associations de professionnels de la santé / Comité consultatif de la CSPAAT chargé de l'établissement des honoraires

Dr Ruth Berman, Association de psychologie de l'Ontario  
M. Don Gracey, Association de physiothérapie de l'Ontario  
Dr Robert Haig, Association chiropratique de l'Ontario  
M<sup>me</sup> Karen MacKenzie-Stepner, Ontario Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists  
M<sup>me</sup> Teresa Rivero, Ontario Society of Occupational Therapists  
M<sup>me</sup> Donna Bain, Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

## Guide de dépistage clinique en trois étapes

*Le Guide de dépistage clinique en trois étapes aidera les fournisseurs de soins de santé à déterminer si une orientation en vue d'une consultation est indiquée pour des symptômes non physiques qui pourraient constituer des obstacles à la participation au programme de soins et au rétablissement.*

Le dépistage nécessite que la combinaison des observations que vous avez faites sur le patient (étape 1) et de ses réponses aux questions (étape 2) vous aide à déterminer s'il y a lieu de recommander une orientation au patient (étape 3).

### 1. Observations professionnelles :

Différences notables dans le comportement du client, son apparence, attitude évocatrice de tristesse, d'une humeur dépressive, d'un manque d'énergie, de désespoir ou d'une mauvaise autonomie en matière de santé; ou inquiétude, tension et stress persistants; comportement douloureux, difficulté à mener à bien sa participation au traitement ou absence de réponse anticipée au traitement.

### 2. Questions précises :

#### A. Au cours des deux derniers jours, avez-vous...

1. perdu tout intérêt pour les activités agréables ou importantes?
2. perdu toute confiance en vous?
3. ressenti du désespoir?
4. manqué d'énergie?

2 ou plus

et/ou

#### B. 1. été surexcité ou nerveux? 2. été très inquiet? 3. été irritable? 4. eu de la difficulté à vous détendre?

2 ou plus

et/ou

#### C. 1. eu un épisode d'angoisse ou d'inconfort extrême? 2. « revécu » un événement terrifiant, notamment par des cauchemars, des flashbacks ou des pensées à ce sujet qui vous viennent à l'esprit? 3. évité des choses qui vous font penser à cet événement terrifiant?

2 ou plus

### 3. Consentement du client : volonté / intérêt vis-à-vis d'une orientation en vue d'une consultation pour déterminer la nécessité de l'évaluation et de l'éventuel traitement.

Lorsque vous traitez un travailleur dans le cadre d'un programme de soins, qu'il consent à la collecte de ces renseignements et que les résultats du dépistage clinique en trois étapes vous font recommander une orientation en raison de symptômes non physiques pouvant constituer des obstacles, vous devez aviser la CSPAAAT de l'acceptation ou du rejet de l'orientation par le travailleur.